

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**8 AVRIL 2013
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 8 avril 2013, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Denis Le Blanc, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

36. Élection au conseil d'administration de Les Arts et la Ville

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Nature de la modification à la tarification des logements complémentaires
- Hauteur et nombre d'étages permis par la modification règlementaire 707-43
- Travaux visés par les règlements d'emprunt 787 et 788
- Montant du versement final à la Paroisse Sainte-Anne de Varennes pour la vente du terrain de la résidence pour personnes âgées autonomes

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2013-132 Approbation du procès-verbal de la séance générale du 11 mars 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 11 mars 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-133 Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 25 mars 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 25 mars 2013 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée.

2013-134 Adoption des comptes du mois de mars 2013

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de mars 2013 :

Fonds d'administration :	2 855 221.31 \$
<i>(Chèques numéros 11394 à 11657, paiements par débit direct et paiements électroniques)</i>	

Fonds des dépenses en immobilisation :	378 325.66 \$
<i>(Chèques numéros 1187 à 1197)</i>	

Certificat de la trésorière numéro 2389

Adoptée.

RÈGLEMENTS

A-2013-15 Avis de motion – Règlement 479-9 modifiant le règlement 479 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Varennes afin d'actualiser ce régime aux prescriptions de la loi

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 479-9 modifiant le règlement 479 sur le régime de retraite des employés de la Ville de Varennes afin d'actualiser ce régime.

A-2013-16 Avis de motion – Règlement 784-1 modifiant le règlement 784 afin de modifier la tarification des logements complémentaires

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 784-1 modifiant le règlement 784 afin de modifier la tarification des logements complémentaires.

2013-135 Adoption – Règlement 631-21 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'amender la tarification des annexes F et J

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-21 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes afin d'amender la tarification des annexes F et J.

Adoptée.

2013-136 Adoption – Règlement 707-43 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments principaux, réduire le nombre de cases de stationnement minimal, réduire les marges minimales des bâtiments principaux dans les zones P-414 et P-453, d'autoriser l'usage résidentiel de type collective et mixte dans la zone P-414 et de retirer l'obligation d'utiliser de la maçonnerie comme revêtement extérieur dans la zone P-453

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 707-43 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin d'augmenter la hauteur maximale des bâtiments principaux, réduire le nombre de cases de stationnement minimal, réduire les marges minimales des bâtiments principaux dans les zones P-414 et P-453, d'autoriser l'usage résidentiel de type collective et mixte dans la zone P-414 et de retirer l'obligation d'utiliser de la maçonnerie comme revêtement extérieur dans la zone P-453.

Adoptée.

2013-137 Adoption– Règlement 707-44 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207 et I-208 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207 et I-208

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-44 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de créer la zone I-222 à même les zones I-221 et I-207, de bonifier la liste des usages autorisés dans les zones I-207 et I-208 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour les zones I-207 et I-208.

Adoptée.

2013-138 Adoption – Règlement 707-45 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone I-221 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour la zone I-221

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement 707-45 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier la liste des usages autorisés dans la zone I-221 et d'augmenter la superficie pour l'usage de vente au détail des articles fabriqués sur place pour la zone I-221.

Adoptée.

2013-139 Règlement numéro 787 – Emprunt temporaire – 2 450 000 \$ - Banque Nationale Groupe financier

Considérant que le règlement 787 décrétant des travaux de réfection de certaines infrastructures de la rue Dalpé et la construction d'un réservoir pour le contrôle de débit en eaux usées sur la rue de l'Aqueduc et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 450 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 22 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 2 450 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2013-140 Règlement numéro 788 - Emprunt temporaire – 668 000 \$ - Banque Nationale Groupe financier

Considérant que le règlement 788 décrétant des travaux de réfection à l'Hôtel de Ville et d'entretien au Complexe aquatique et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n'excédant pas 668 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 12 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 668 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

Adoptée.

2013-141 Usages conditionnels - Retrait de la demande 2526, rue du Calvaire

Considérant la demande présentée par le requérant pour la demande de régulariser la présence d'un logement complémentaire dans une résidence unifamiliale isolée au 2526, rue du Calvaire.

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal La Relève, édition du 20 février 2013 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution du 20 mars 2013;

Considérant la demande de retrait par les requérants;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise le retrait de la demande d'usage conditionnel no 0961-33-8109 pour d'aménager un logement complémentaire au 2526, rue du Calvaire sur le lot 71-24-P dans la zone H-617.

Adoptée.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2013-142 **Aménagement paysager du talus de la route 132** ***Dansard inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'aménagement paysager du talus de la route 132;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 19 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer les lots A et B ainsi que le lot optionnel (no 4) au plus bas soumissionnaire conforme, *Dansard* de Saint-Hyacinthe, pour l'aménagement paysager du talus de la route 132, pour un montant total de 24 508.07 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds de parcs et terrains de jeux pour un montant de 4 500 \$ plus taxes applicables, le tout dans la même enveloppe et selon les modalités prévues à la résolution 2012-252.

Certificat de la trésorière numéro 2384

Adoptée.

2013-143 **Contrat d'entretien d'hiver des routes 132, 229 et collectrices avec le** **Ministère des Transports – Avis de non-renouvellement**

Considérant la résolution 2011-303 adoptée en séance générale le 12 septembre 2011 pour le contrat de déneigement et de déglacage des routes 132, 229 et collectrices avec le Ministère des Transports;

Considérant l'article 9 du contrat permettant à la Ville de se soustrait de l'entente initiale si un partie signifie son intention par le biais d'un avis avant le 1er mai qui précède chacune des périodes du contrat;

Considérant la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 11 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De ne pas reconduire le contrat de l'entretien d'hiver des routes 132, 229 et collectrices pour les saisons 2013-2014 et suivantes avec le Ministère des transports et de l'aviser en conséquence.

Adoptée.

**2013-144 Construction d'une voie cyclable – Route Marie-Victorin
*Benvas excavation inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la construction d'une voie cyclable longeant la route Marie-Victorin;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Benvas Excavation inc.* de Varennes, pour la construction d'une voie cyclable longeant la route Marie-Victorin, pour un montant total de 62 667.12 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au règlement 790.

Certificat de la trésorière numéro 2386

Adoptée.

**2013-145 Travaux de réfection par thermorapiéçage pour 2013
*Environnement routier NRJ inc.***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection par thermorapiéçage pour 2013;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service du génie en date du 26 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Environnement routier NRJ inc.* de Lachine, pour les travaux de réfection par thermorapiéçage pour 2013, sur la base de ses prix unitaires, soit 146 \$ plus taxes pour les interventions de 4 mètres carré, 269 \$ plus taxes pour les interventions de 8 mètres carrés et de 339 \$ plus taxes pour les interventions de 12 mètres carrés, le tout pour un montant maximum de 49 581.07 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2387

Adoptée.

**2013-146 Location de véhicules pour 2013 avec option de reconduction en 2014
*Location Sauvageau***

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la location de véhicules pour 2013 avec option de reconduction pour 2014;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 13 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Location Sauvageau* de Saint-Raymond, pour la location de véhicules pour 2013 avec option de reconduction pour 2014, pour un montant total de 35 988.02 \$ taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2385

Adoptée.

2013-147 Fourniture de produits d'entretien pour 2013 avec option de reconduction pour un an en 2014
Équipements Sanitaires Prodec inc

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de produits d'entretien pour 2013 avec option de reconduction pour un an en 2014;

Considérant la réception de trois (3) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 2 avril 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *Équipements Sanitaires Prodec inc.* de Sorel-Tracy, pour la fourniture de produits d'entretien pour 2013 avec option de reconduction pour un an en 2014 pour un montant total de 9 123.73 \$ taxes incluses ainsi qu'une enveloppe supplémentaire de 1 300 \$ taxes incluses étant donné les quantités sont approximatives au bordereau de soumission. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2391

Adoptée.

2013-148 Service de surveillance des parcs et espaces publics de la Ville de Varennes pour 2013
Gardium Sécurité inc.

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour le service de surveillance des parcs et espaces publics de la Ville de Varennes pour 2013;

Considérant la réception de cinq (5) soumissions;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 2 avril 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Gardium Sécurité inc. de Saint-Eustache, pour le service de surveillance des parcs et espaces publics de la Ville de Varennes pour 2013 pour un montant total de 43 633,00 \$ taxes incluses ainsi qu'une enveloppe supplémentaire de 4 000 \$ net selon le taux horaire de 22 \$ plus taxes pour les imprévus en cours de saison. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2390

Adoptée.

**2013-149 Mandat pour services professionnels
Architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et surveillance pour l'aménagement du "skate plaza"
BC2 Groupe Conseil inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour l'obtention d'offres de services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et surveillance pour l'aménagement du "skate plaza";

Considérant la réception d'une soumission conforme;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services juridiques et greffier en date du 4 avril 2013;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, *BC2 Groupe Conseil inc.* de Montréal, en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et surveillance pour l'aménagement du "skate plaza" pour un montant de 21 740 \$, taxes incluses. Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat de la trésorière numéro 2388

Adoptée.

2013-150 Mandat pour cinq (5) ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacement des chaussées

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacement des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le conseiller Francis Rinfret et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2018 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2017-2018;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les appels d'offres couvrant les saisons 2013-2014 à 2017-2018 inclusivement;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la ville s'engage à lui fournir les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin, en remplissant à chaque année la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour la saison 2013-2014, ce pourcentage est fixé à 0,9% pour les municipalités membres de l'UMQ et à 1,5% pour les municipalités non membres de l'UMQ. Pour les saisons subséquentes, ces pourcentages seront fixés annuellement et précisés dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2013-151 Don de 100 000 \$ à la Fabrique de la Paroisse Sainte-Anne de Varennes

Considérant la revente du terrain résidentiel sur la rue Quévillon, appartenant anciennement à la Fabrique;

Considérant que la Fabrique aura d'importants déboursés à assumer cette année pour les rénovations de la basilique;

Considérant la valeur patrimoniale exceptionnelle de celle-ci;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'octroyer un don de 100 000 \$ à la Fabrique de la paroisse Sainte-Anne de Varennes pour les travaux de rénovation de la basilique.

Certificat de la trésorière numéro 2394

Adoptée.

2013-152 Autorisation de signature Entente de paiement anticipé (quittance finale) Ville/Paroisse Sainte-Anne de Varennes

Considérant que le Conseil municipal a autorisé le 20 août 2012 en séance générale une affectation et paiement anticipé à la Fabrique de 165 000 \$ par la résolution 2012-329;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, le greffier-adjoint, monsieur Sébastien Roy, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente de paiement anticipé et quittance finale à intervenir entre la Ville de Varennes et la Fabrique de la Paroisse Sainte-Anne de Varennes relativement au dernier versement relatif à la revente du terrain de la résidence pour personnes âgées avec services ; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduit.

Certificat de la trésorière numéro 2393

Adoptée.

2013-153 Acte de correction d'un acte de cession et servitudes – lot 133 – Autorisation de signature

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser monsieur le Maire Martin Damphousse et le directeur des Services juridiques et greffier, Me Marc Giard, à signer, pour et au nom de

la Ville de Varennes, l'acte de correction (de l'acte de cession et servitudes reçu devant Me Édith Lavallée le 21 novembre 2012 et publié sous le numéro 19 580 732) à intervenir devant Me Édith Lavallée, notaire, entre la Ville de Varennes, Georges Boisselle et Monique Brunelle, relativement au lot 133 du cadastre officiel Village de Varennes, circonscription foncière de Verchères; tel acte est joint à la présente comme si au long reproduit.

Adoptée.

**2013-154 Modification contractuelle
Location de camion avec opérateurs transport de neige
hiver 2012-2013
(Dépassement contrat)
Les Entreprises RDL (2000) Inc.**

Considérant les dispositions de la Politique de gestion contractuelle;

Considérant le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

Considérant leur caractère raisonnable;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver la demande de modification contractuelle (selon les articles 7.1.1. et 7.1.3 de la Politique de Gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle de 4 800 \$, plus taxes, au contrat attribué à Les Entreprises RDL (2000) par la résolution 2012-385 et modifiée par la résolution 2013-067 pour le contrat de location de camions avec opérateurs – Transport de neige hiver 2012-2013, selon l'annexe jointe à la présente comme si au long reproduite.

Certificat de la trésorière numéro 2392

Adoptée.

2013-155 Analyse de l'eau potable 2013 – Modification à la résolution 2013-065

Considérant qu'il y a lieu d'amender la résolution 2013-065 adoptée par le conseil municipal le 18 février 2013 en raison des nouvelles exigences du MDDEP;

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'amender la résolution numéro 2013-065 en remplaçant le montant initial de 11 646 \$ plus taxes par 13 006 \$ plus taxes pour tenir compte de l'ajout de nouveaux tests d'eau obligatoires.

Adoptée.

2013-156 Régie intermunicipale de l'eau potable – Amendements des prévisions budgétaires 2013

Considérant que le 21 mars 2013 le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable a amendé le budget 2013 afin de procéder à des travaux pour aménager une prise d'eau brute;

Considérant qu'une copie de cet amendement budgétaire a été transmise à la Ville de Varennes;

Considérant que le conseil d'administration doit approuver l'amendement budgétaire 2013 de la Régie;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver l'amendement budgétaire 2013 de la Régie intermunicipale de l'eau potable, tel qu'adopté par son Conseil d'administration le 21 mars 2013.

Adoptée.

2013-157 Aménagement parcs du Carrousel et Pré-Vert – Autorisation de dépense au Fonds de parcs et terrains de jeux

Considérant que le projet 2013-31 consiste à réaliser des aménagements paysagers aux parcs du Carrousel et Pré-Vert;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 18 mars 2013;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'imputer un montant de 15 000 \$, pour des travaux d'amélioration du couvert végétal aux parcs du Carrousel et Pré-Vert dans le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat de la trésorière numéro 2382

Adoptée.

2013-158 Comité Zone d'Intervention Prioritaire des Seigneuries (ZIP) - Nomination au Conseil d'administration de monsieur Mathieu Vallée

Considérant que le Comité ZIP des Seigneuries est un organisme de concertation régionale voué à la protection, la restauration et la mise en valeur des ressources et usages liés au fleuve Saint-Laurent;

Considérant que la protection de l'environnement et le développement durable constituent pour le conseil municipal une priorité et que le plan d'action de la Politique environnementale de la Ville prévoit de collaborer activement avec les organismes de protection, de restauration et de mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;

Considérant que M. Jacques Gagnon, Conseiller en environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement, prendra sa retraite en juin 2013 et qu'il y a lieu de nommer son remplaçant au sein du conseil d'administration du Comité ZIP des Seigneuries;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme M. Mathieu Vallée, Éco-conseiller au Service de l'urbanisme et de l'environnement, en remplacement de M. Jacques Gagnon, pour représenter la Ville de Varennes au sein du conseil d'administration du Comité ZIP des Seigneuries.

Adoptée.

2013-159 Agence métropolitaine de transport (AMT) - Contribution 2013

Il est proposé par monsieur le conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 230 921 \$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour la contribution 2013 de la Ville de Varennes, en deux versements égaux de 115 460.50 \$, les 31 mai et 31 août 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2367

Adoptée.

2013-160 Transferts budgétaires 2012 et 2013

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 106 995 \$ pour 2012 et de 45 275 \$ pour 2013, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 3 avril 2013 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récit.

Adoptée.

2013-161 Rapport de la trésorière sur le financement des partis politiques

Il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le dépôt du rapport 2012 de la trésorière sur le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants ainsi que le contrôle des dépenses électorales, en vertu du chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Adoptée.

2013-162 Déclaration sur l'archipel de l'île Ste-Thérèse

Attendu la proximité géographique de l'archipel de l'île Ste-Thérèse avec une partie densément peuplée de notre territoire;

Attendu la tenure publique de l'archipel de l'île Ste-Thérèse dans un contexte de rareté de milieux naturels accessibles au bénéfice de la population métropolitaine;

Attendu l'intérêt que représente l'archipel de l'île Ste-Thérèse au niveau naturel, culturel, social et économique;

Attendu les nombreuses problématiques vécues par la ville de Varennes dans la gestion actuelle de l'archipel de l'île Ste-Thérèse dû à :

- l'appropriation du territoire par des gens qui occupent l'île sans détenir de droits,
- à la construction de bâtiments sans droits,
- à l'absence de gestion des déchets,
- à l'absence de traitement des eaux usées,
- à l'absence de source d'eau potable,
- à l'intimidation et la violence vécus par les visiteurs,
- à la présence de cultures illicites par des groupes criminalisés,
- à notre devoir d'intervention en cas d'urgence sur ce territoire;

Attendu les nombreuses rencontres depuis le début des années 2000 entre les villes de Montréal et de Varennes et sur leur volonté de réaliser conjointement un projet de mise en valeur de l'archipel de l'île Ste-Thérèse;

Attendu la récente addition de la députée de Pointe-aux-Trembles, du député de Verchères et de la CMM à la table de travail sur l'archipel de l'île Ste-Thérèse;

Attendu le lien entre l'axe nord et sud de la Trame verte et bleue du Grand Montréal mise de l'avant par la CMM dans son Plan métropolitain d'aménagement et de développement;

Attendu la proximité du projet de la plage de l'Est et de la volonté de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de redonner l'accès aux berges pour les citoyens;

Attendu de la possibilité d'une vocation récréotouristique distinctive qui pourrait s'appuyer, entre autres, sur de fortes composantes paysagères, patrimoniales et agricoles, dont la culture urbaine;

Attendu qu'une immense partie de l'île Ste-Thérèse est sous la responsabilité du Ministère des Ressources naturelles du Québec ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes demande au Ministère des Ressources naturelles du Québec de voir au traitement des occupations sans droits afin de permettre aux villes de Varennes, Montréal et l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles de réaliser conjointement un projet récréotouristique sur l'archipel de l'île Ste-Thérèse au bénéfice de tous les citoyens.

Adoptée.

19 h 30 Madame la conseillère Brigitte Collin, déclarant son intérêt dans le présent dossier (son fils y est inscrit), quitte la Salle du Conseil.

2013-163 Mouvement du personnel permanent, régulier et occasionnel

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut numéro MP 2013-04 préparé et rédigé par la division des Ressources humaines en date du 3 avril 2013.

Adoptée.

19 h 31 Madame la Conseillère Brigitte Collin entre dans la Salle.

2013-164 Application des règlements, Délégation, Service de l'Urbanisme et de l'Environnement

Considérant que la Ville de Varennes doit désigner des responsables pour l'application de règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les personnes désignées en annexe A des présentes soit et sont désignées à titre d'officier responsable de l'application des règlements mentionnés en annexe B des présente et, par conséquent, apte à émettre des constats d'infraction.

Adoptée.

2013-165 Élection au conseil d'administration de Les Arts et la Ville

Il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De soumettre la candidature de monsieur le conseiller Bruno Desjarlais au poste d'administrateur au conseil d'administration de Les Arts et la Ville dans la catégorie monde municipal.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d'intervention des contrôleurs de la Société d'assurance automobile du Québec pour le poids des véhicules lourds de la montée de Picardie
- Santé financière du régime de retraite des employés municipaux
- Nature des travaux inclus au règlement d'emprunt pour la construction de la nouvelle bibliothèque
- Expérience de l'entrepreneur mandaté pour les travaux de la bibliothèque
- Inclusion des honoraires pour plans et devis au règlement d'emprunt pour la construction de la nouvelle bibliothèque
- Demande de déplacement des panneaux directionnels pour le bureau d'information touristique
- Dommages constatés au début du tablier de la passerelle haubanée à la frayère Saint-Charles
- Remerciement pour l'amélioration de l'intersection de la rue de la Gabelle avec la route 132
- Réalisation ou non du détournement du rang de Picardie
- Plaintes relatives au nouveau gestionnaire du complexe aquatique
- Date du début des travaux pour la nouvelle bibliothèque
- Coûts de réalisation du skate plaza
- Localisation de la voie cyclable à ajouter sur la route Marie-Victorin
- Montant des dons à la Fabrique Sainte-Anne de Varennes

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 09.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA